

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf, le huit FEVRIER à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZE – Maire -

Etaient présents : MM. ROUZE, DUVAL, MME VANDENBROUCKE, MM. KRZOS, MOIGNARD, MME PLANCHON, MM. HENRY, LAIR, CANE

Absente excusée : Madame Christiane BLANCHARD

Secrétaire de séance : Madame Marylène PLANCHON

### **20190211 : DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE D'UN CHEMIN RURAL**

Le chemin rural dit de La Carbonnière n°26 situé à 76220 GANCOURT-SAINT-ETIENNE, n'est plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années. Il est utilisé par un particulier par un usage paisible, public et continu.

Ce particulier a créé un chemin de remplacement pour que les riverains puissent se rendre dans leurs terres. Les membres du Conseil Municipal décident de vendre le chemin rural dit de La Carbonnière au particulier concerné et d'acheter le chemin de remplacement.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Carbonnière, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

GANCOURT SAINT ETIENNE, le 25 FEVRIER 2019.

Le Maire

D. ROUZE

